



Conseil de sécurité

Distr. générale
8 avril 2019
Français
Original : anglais

Lettre datée du 8 avril 2019, adressée au Secrétaire général par les Représentants permanents de l'Allemagne, du Pérou et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies

En leur qualité de coprésidents du Groupe informel d'experts du Conseil de sécurité chargé de la question des femmes et de la paix et de la sécurité, l'Allemagne et le Pérou, en étroite coopération avec le Royaume-Uni, ont l'honneur de vous faire tenir ci-joint le résumé de la réunion tenue le 25 mars 2019 sur la situation en République démocratique du Congo (voir annexe).

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent de l'Allemagne
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Christoph **Heusgen**

Le Représentant permanent du Pérou
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Gustavo **Meza-Cuadra**

La Représentante permanente du Royaume-Uni
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Karen **Pierce**



Annexe à la lettre datée du 8 avril 2019 adressée au Secrétaire général par les Représentants permanents de l'Allemagne, du Pérou et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies

Résumé de la réunion du Groupe informel d'experts chargé de la question des femmes et de la paix et de la sécurité sur la situation en République démocratique du Congo, tenue le 25 mars 2019

Le 25 mars 2019, le Groupe informel d'experts chargé de la question des femmes et de la paix et de la sécurité a organisé une réunion sur la situation en République démocratique du Congo. Les membres du Conseil de sécurité ont entendu les exposés présentés par la Représentante spéciale du Secrétaire général et Chef de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), Leila Zerrougui, ainsi que par des experts de la Mission et des représentants de l'équipe de pays des Nations Unies.

Les membres du Conseil ont posé plusieurs questions sur la faible représentation des femmes en politique et le taux élevé de violences sexuelles liées aux conflits ; l'état d'avancement du nouveau plan d'action national pour les femmes et la paix et la sécurité et ce que peuvent faire le Conseil de sécurité, l'Union africaine et son cadre continental de résultats ou les États Membres sur le plan bilatéral pour contribuer à son application et en améliorer le respect ; les efforts faits pour revoir la stratégie et les interventions de l'ONU dans le contexte des élections qui viennent d'avoir lieu et des scrutins à venir ; le rôle de l'ONU dans le dialogue avec les acteurs armés non étatiques et dans la lutte contre l'épidémie d'Ebola. Les membres du Conseil ont aussi posé des questions au sujet de l'engagement pris par le nouveau Président de promouvoir l'égalité des sexes et de continuer de mettre en œuvre les obligations existantes en matière de violences sexuelles liées aux conflits.

On trouvera ci-après les principaux points soulevés à la réunion :

- Les élections présidentielle et législatives qui se sont tenues en décembre 2018, après un retard de deux ans, ont abouti au premier transfert pacifique du pouvoir depuis l'indépendance du pays ainsi qu'à l'investiture du Président M. Tshilombo Tshisekedi. L'élection des gouverneurs a été reportée et le Président a suspendu l'installation des sénateurs nouvellement élus en raison d'allégations de corruption et d'autres irrégularités, mais la Commission électorale nationale indépendante poursuit ses préparatifs pour la tenue des élections de Beni, Butembo et Yumbi, qui a été reportée au 31 mars.
- Le Président a indiqué à plusieurs reprises, notamment dans son discours d'investiture et à l'occasion de la Journée internationale des femmes, qu'il était déterminé à trouver les moyens d'atteindre la parité des sexes dans toutes les institutions publiques. La période est donc propice pour les partenaires internationaux qui souhaitent soutenir les femmes congolaises. La Représentante spéciale du Secrétaire général s'entretiendra avec le Président de certaines des questions soulevées à la réunion, notamment des mesures à prendre pour accroître la participation politique des femmes, y compris leur représentation au gouvernement, et plaidera en faveur de la poursuite de l'action engagée les années précédentes par le Bureau de la Conseillère spéciale du Chef de l'État en matière de lutte contre les violences sexuelles et le recrutement d'enfants.

- Plus de 20 millions de femmes (52 % de l'électorat) étaient inscrites sur les listes électorales. L'ONU a pris plusieurs initiatives pour soutenir la participation des femmes aux élections. La Mission s'est par exemple entretenue avec des centaines de journalistes sur la manière de rendre compte des élections sans discrimination ni préjugés sexistes. Elle a en outre aidé des organisations non gouvernementales à mettre en place une « clinique électorale en ligne » pour informer les candidates de tous les détails administratifs et logistiques nécessaires concernant les élections. Elle a aussi intensifié les patrouilles mixtes pour aider à atténuer les violences électorales, renforcé les réseaux locaux de médiatrices dans les zones à risque et invité les femmes à utiliser leurs plateformes médiatiques pour se faire connaître. Plus de la moitié des personnalités politiques ayant été invitées à promouvoir leur candidature sur Radio Okapi dans les semaines précédant les élections étaient des femmes, et sur les 114 candidates ayant pris la parole sur les ondes pendant cette période, 11 ont été élues à l'Assemblée nationale ou aux assemblées provinciales. Quarante-vingt-dix-sept femmes politiques, y compris des candidates aux prochaines élections législatives à Beni et Butembo, ont reçu un appui au renforcement des capacités de la part de la Mission. Le dialogue avec les chefs traditionnels et les chefs coutumiers a en outre permis l'élection de deux chefs coutumiers à l'Assemblée nationale et la nomination de trois autres comme suppléantes, contre une seule en 2006.
- Ces efforts ne se sont pas directement traduits par une augmentation marquée de la représentation des femmes aux postes exécutifs ou législatifs : les résultats provisoires indiquent en effet que les femmes n'ont obtenu que 10,5 % des sièges à l'Assemblée nationale et 11 % des sièges aux assemblées provinciales. Sur les 50 femmes élues à l'Assemblée nationale, plus d'un tiers ont été réélues. Les résultats partiels et provisoires des élections sénatoriales, selon lesquels les femmes auraient remporté 20 % des sièges, contre 5 % lors des législatures précédentes, constituent une exception positive.
- Les chiffres s'expliquent en partie par le refus d'introduire des quotas dans le droit électoral, le nombre élevé de voix requis pour obtenir un siège dans les organes législatifs et les frais d'inscription prohibitifs pour les candidats, qui constituent autant d'obstacles à la participation des femmes et incitent les partis à choisir des candidats plus connus et mieux établis. L'ONU continuera d'offrir son soutien aux organisations de femmes et aux personnalités politiques qui font pression pour l'adoption de mesures temporaires spéciales dans le droit électoral.
- L'Organisation a constaté une augmentation du nombre de cas de violences sexuelles liées au conflit en 2018. L'année a ainsi été marquée par un nombre record de cas vérifiés depuis 2011, date à laquelle le pays a tenu ses avant-dernières élections. Il ne s'agit peut-être pas d'une simple coïncidence. La situation est particulièrement préoccupante dans le Nord et le Sud-Kivu, mais aussi dans les provinces de l'Ituri, du Tanganyika et du Kasaï. Cette tendance n'a pas reculé en 2019. Bien que les forces armées et la police soient impliquées dans près de 30 % des cas, la grande majorité des auteurs de violences continuent d'être des groupes armés et des milices, qui agissent en particulier dans les vastes zones du Nord et du Sud-Kivu où l'autorité de l'État est très limitée, généralement lors d'attaques contre des villages ou d'embuscades en bord de route. La stratégie de la Mission en matière de protection des civils comprend l'alerte rapide et les échanges d'informations en temps voulu sur les actes de violences sexuelles liées au conflit, la sensibilisation des acteurs armés non étatiques, le renforcement des patrouilles dans les zones à risque, les évaluations conjointes de la protection et les soins dispensés à la suite des viols

dans les zones touchées. La Mission intègre en outre des mesures de prévention et d'intervention dans sa stratégie de désarmement, de démobilisation et de réintégration (DDR) et continue d'appuyer les efforts visant à amener les auteurs de violences à répondre de leurs actes, notamment dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action des Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC). En 2018, 78 chefs des FARDC se sont personnellement engagés par écrit à lutter contre les violences sexuelles.

- Les femmes sont particulièrement vulnérables à l'épidémie d'Ebola, car ce sont souvent elles qui s'occupent des malades et préparent les funérailles. Elles ont aussi un accès plus limité à l'information. À l'heure actuelle, elles représentent 57 % de tous les cas d'Ebola. La Mission redouble d'efforts pour faire participer les femmes à ses initiatives, comme le prévoit la résolution 2439 (2018) du Conseil de sécurité. Par exemple, l'Organisation a récemment mené une campagne d'information visant à sensibiliser, lors de leurs consultations prénatales, les femmes enceintes du territoire de Beni aux risques d'Ebola.
- Actuellement, les femmes comptent pour 3,6 % de la composante militaire et 12,3 % de la composante Police de la Mission. En 2019, des stratégies de parité des sexes ont été adoptées pour la force de la MONUSCO et la police des Nations Unies, et le nombre de femmes participant aux activités opérationnelles de la police des Nations Unies a augmenté de plus de 45 % entre le premier et le dernier trimestre de 2018. La part des femmes recrutées à des postes faisant l'objet d'un recrutement international est passée de 26,3 % en décembre 2016 à 29,3 % en février 2019. L'objectif de la MONUSCO est d'atteindre 36 % d'ici juin 2019. Peu de femmes figurent sur les listes à partir desquelles la Mission recrute la majeure partie de son personnel. À l'avenir, il sera en outre particulièrement difficile de retenir les femmes à la MONUSCO, puisque la Mission entre dans une période de réduction des effectifs et que les règles actuelles sont favorables au personnel ayant le plus d'ancienneté, généralement des hommes.
- La MONUSCO est la première mission de maintien de la paix à adopter des marqueurs genre pour évaluer et améliorer la prise en compte de la question de l'égalité des sexes à la Mission, en assurer le suivi et faire rapport sur le sujet. Cela a eu des répercussions concrètes dans de nombreux domaines d'activité de la Mission.

L'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), qui assure le secrétariat du Groupe informel d'experts, a présenté certaines des recommandations qu'elle avait faites par écrit aux membres du Groupe :

- Dans le cadre des négociations qui porteront sur une nouvelle résolution du Conseil de sécurité sur la République démocratique du Congo, il est impératif que le Conseil continue d'employer les termes forts sur les femmes et la paix et la sécurité qui figurent déjà aux paragraphes 6, 8, 10, 19, 36, 37, 39, 40, 41, 51, 57 et 60 de la résolution 2409 (2018). Le Conseil doit en outre porter une attention particulière au paragraphe 39, dans lequel il a prié la MONUSCO de tenir pleinement compte dans toutes les activités inscrites à son mandat de la question transversale que constitue la problématique femmes-hommes et d'aider le Gouvernement de la République démocratique du Congo et les autres parties prenantes à assurer la participation et la représentation des femmes à tous les niveaux, y compris dans l'instauration de conditions propices à la tenue d'élections, la protection des civils et l'appui aux activités de stabilisation, notamment en mettant à sa disposition des conseillers spécialistes de la problématique femmes-hommes et des conseillers pour la protection des

femmes, et prié en outre la MONUSCO de lui présenter des rapports plus détaillés sur cette question.

- Le Gouvernement national et les gouvernements provinciaux n'ayant pas encore été formés, le Conseil de sécurité devrait ajouter « la bonne gouvernance et la consolidation des efforts de paix » à la liste des tâches figurant au paragraphe 39 et aux différents domaines d'activité dans lesquels la MONUSCO devrait promouvoir la participation des femmes.
- Dans le cadre de son mandat de protection des civils et de ses tâches prioritaires (par. 36), la Mission devrait collaborer régulièrement avec les organisations de femmes et les initiatives de prévention de la violence dirigées par des femmes et surveiller la situation et faire rapport sur les menaces qui pèsent sur les organisations de la société civile qui œuvrent pour les femmes, ainsi que sur les mesures prises pour protéger les femmes politiques, les candidates, les militantes et les défenseuses des droits de la personne.
- Le Conseil devrait demander au Gouvernement de la République démocratique du Congo et à ses partenaires internationaux de financer adéquatement la mise en œuvre du deuxième plan d'action national pour les femmes et la paix et la sécurité ainsi que celle des plans d'action établis pour donner suite au Communiqué conjoint de 2013 sur la lutte contre les violences sexuelles commises en période de conflit.
- Sachant qu'il est crucial de favoriser une analyse plus approfondie des problèmes propres à chaque sexe dans le conflit, il faudrait mentionner au paragraphe 33, dans lequel le Conseil souligne qu'il importe de procéder à une analyse plus approfondie de la situation politique et du conflit en République démocratique du Congo, qu'il est impératif de prendre en considération les questions relatives au genre pour s'attaquer aux causes profondes des violences actuelles. À l'avenir, pour les examens stratégiques de la MONUSCO et les autres activités de planification des missions, il faudrait recourir systématiquement à l'expertise de spécialistes de l'égalité des sexes afin de préserver les acquis qui concernent les femmes et la paix et la sécurité quelle que soit la forme qui pourrait être donnée à la mission.
- Les coprésidents du Groupe informel d'experts, de concert avec d'autres membres du Conseil de sécurité, devraient s'adresser à leurs homologues congolais pour se renseigner sur l'état d'avancement du deuxième plan d'action national pour les femmes et la paix et la sécurité ; les demandes de la société civile en faveur de la libération des défenseurs et défenseuses des droits de la personne et des militants et militantes pour la paix ; la création d'un comité interministériel et d'un conseil national du genre et de la parité, qui aurait dû avoir lieu il y a longtemps ; l'application de la loi électorale de 2008, en vertu de laquelle les partis politiques tiennent compte de la parité des sexes lorsqu'ils établissent leurs listes ; le calendrier prévu pour l'application de la loi portant prévention, contrôle et réduction des armes légères et de petit calibre et de leurs munitions, ainsi que pour la ratification du Traité sur le commerce des armes et de la Convention de Kinshasa, car le plan d'action national sur les armes légères et de petit calibre lancé en mars 2018 a mis en évidence une forte corrélation entre ces armes, d'une part, et le viol et la violence domestique, d'autre part.

Le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit a formulé d'autres recommandations concernant les violences sexuelles liées au conflit. Il a notamment demandé qu'une assistance et une protection immédiates soient fournies afin de permettre au plus grand nombre possible de victimes du viol à grande échelle perpétré

à Walikale en 2010 de témoigner dans le procès de Ntabo Ntaberi Sheka et de Serafin Lionso, actuellement en cours à Goma, et que le Conseil de sécurité reste saisi de cette affaire emblématique, dont il s'est occupé depuis le début, compte tenu de la déclaration du Président du Conseil de sécurité en date du 17 septembre 2010 (S/PRST/2010/17). Il a également signalé que le plan d'action de la police nationale sur la violence sexuelle, arrêté en mars 2018, n'avait pas été signé par l'ancien Ministre de l'intérieur et qu'il devait être considéré comme prioritaire par le nouveau Gouvernement. Il a en outre encouragé l'allocation de ressources au groupe de travail technique sur les arrangements de suivi, d'analyse et de communication de l'information et à l'équipe du Conseiller principal pour la protection des femmes afin de soutenir le dialogue entre l'ONU et les groupes armés sur la question de la lutte contre les violences sexuelles liées au conflit, tout en réaffirmant que dans toute négociation avec des groupes armés, il y avait des limites à ne pas franchir et que la résolution 2106 (2013) du Conseil de sécurité interdisait expressément l'amnistie de fait ou de droit pour les violences sexuelles liées au conflit et obligeait les auteurs de violences à répondre de leurs actes devant la justice. Le Bureau a aussi déclaré que, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité, il fallait procéder à un strict contrôle des antécédents des personnes en cours de démobilisation ou d'intégration dans les institutions de défense et de sécurité. Pour finir, il a demandé au nouveau Président de respecter les engagements en matière de lutte contre les violences sexuelles liées au conflit pris par le Gouvernement précédent dans le Communiqué conjoint de 2013 et la *feuille de route* de 2016 et de consacrer des ressources prélevées sur le budget national à la mise en œuvre de ces engagements dans les plus brefs délais, notamment au transfert des responsabilités de la Conseillère spéciale du Chef de l'État en matière de lutte contre les violences sexuelles et le recrutement d'enfants à la Conseillère spéciale du Président de la République chargée de la jeunesse et de la lutte contre la violence faite à la femme, qui a été nommée récemment.

Les coprésidents ont clos la réunion et exprimé leur intention de donner suite aux recommandations formulées.
